

COMTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 31 avril 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER.

Absents excusés : Loïc GIRARD, Marie-Agnès VIGIER

➤ **1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2019.

➤ **2 Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

➤ **3 Définition du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Riom Limagne et Volcans pour le mandat 2020/2026**

Depuis 2014, l'élection des Conseillers Communautaires a lieu au suffrage universel direct.

Les modalités d'élection sont différentes selon la population communale. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les Conseillers Communautaires sont désignés parmi les Conseillers Municipaux élus, selon l'ordre du tableau. Pour les communes de 1 000 habitants et plus, une liste «Conseillers Communautaires» est établie, selon certaines règles, sur la base de la liste de candidats à l'élection municipale («fléchage»).

Composition et répartition de droit commun :

a) Attribution légale d'un nombre de sièges en fonction de la population de l'EPCI :

La population municipale de Riom Limagne et Volcans 2019 étant de 66 628 habitants, le Conseil Communautaire se voit donc attribuer 40 sièges.

b) Répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne :

Ces 40 sièges, sont répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sur la base de leurs populations municipales 2019 respectives.

Sur les 40 sièges, 27 peuvent être affectés à la proportionnelle et 13 selon la règle de la plus forte moyenne.

c) Attribution de «sièges de droit» pour assurer que chaque commune ait au moins un siège.

A l'issue de la répartition des 40 sièges à la proportionnelle à la plus forte moyenne, 15 communes ne peuvent pas bénéficier de cette répartition et se voient attribuer, de droit, chacune 1 siège au-delà de l'effectif de 40 soit, $40 + 15 = 55$ sièges.

d) Attribution de «sièges supplémentaires»

Enfin, ces 15 sièges «supplémentaires» excédant 30% du nombre de sièges initialement prévu par la loi (40), l'article L.5211-6-1 V prévoit que 10% du nombre de sièges sont attribués aux communes, selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne, soit + 5 sièges.

En conséquence, selon les règles de droit commun, le futur Conseil Communautaire pourra être composé de 60 sièges. Les modifications par rapport à la composition de l'actuel Conseil Communautaire de Riom Limagne et Volcans, sont :

- 60 sièges au lieu de 61 compte tenu de l'attribution à la commune de Chambaron-sur-Morge, de 1 siège au lieu de 2.

En effet, la commune nouvelle créée en 2016, avait bénéficié de la disposition de maintien jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal, du nombre de sièges lui permettant d'assurer la représentation de chacune des anciennes communes, en l'occurrence Cellule et La Moutade.

- Commune de Saint-Bonnet-Près-Riom : 2 sièges au lieu de 1.

- Commune de Saint-Beauzire : 1 siège au lieu de 2.

Cette évolution des 2 communes correspond à l'évolution de leur population respective passée de 2 103 à 2 141 habitants pour Saint-Beauzire et de de 2 075 à 2 142 habitants pour Saint-Bonnet Prés Riom.

La commune de Saint Ignat conserve 1 siège.

➤ **4 Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au titre des compétences EAU et SPANC au sein du Comité Syndical du SIAEP de la Basse-Limagne**

Fin 2018, le SIAEP de la Basse-Limagne a procédé à la modification de ses statuts afin de se mettre en conformité avec la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, loi NOTRe. Cette modification statutaire redéfinit la représentativité des membres du SIAEP au sein du Comité Syndical en tenant compte des seuils de population, et de la prise de compétence eau de certains EPCI. Suite aux nouveaux statuts il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour l'EAU et un titulaire et un suppléant pour le SPANC.

Le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages, a proclamé élus :

Délégué titulaire :

Compétences EAU

- Monsieur Jean-Claude CIBERT-GOTON

Compétences SPANC

- Monsieur Jean-Claude CIBERT-GOTON

Délégué suppléant :

Compétences EAU

- Monsieur Philippe CARTAILLER

Compétences SPANC

- Monsieur Philippe CARTAILLER

Pour siéger au Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne (SIAEP de BASSE LIMAGNE).

➤ **5 Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement –année 2020.**

Il convient de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement qui auront lieu sur la commune du 16 janvier au 15 février 2020.

Le coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée du recensement. Il met en place la logistique et la communication du recensement et assure la fonction et l'encadrement des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Colette NOUHEN en tant que coordonnatrice de l'enquête de recensement.

➤ **6 Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000 € et autorise le Maire à négocier librement les conditions financières avec les établissements bancaires. Le Crédit Agricole a été retenu pour cette opération.

➤ 7 Convention pour le balayage des voies publiques avec la SEMERAP

A compter du 1er juin 2019, la rue des Côtes du Lac, située au village de Villeneuve l'Abbé, d'une longueur de 200 ml, sera prise en compte sur l'avenant n°1 à la convention pour le balayage des voies publiques. Le linéaire total à balayer s'élèvera à 61 472 ml/an pour un nouveau tarif annuel de 4 020 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les termes de l'avenant n° 1 à la convention pour le balayage des voies publiques établi par la SEMERAP.

➤ 8 Travaux Plan incliné salle polyvalente de Saint Ignat : Choix de l'Entreprise

Suite aux travaux de rénovation de la salle polyvalente, il convient d'aménager un plan incliné afin de répondre aux normes d'accessibilité handicap et Personnes à Mobilité Réduite. Pour la réalisation de ce projet, deux entreprises ont déposé une offre de prix. Le Conseil Municipal a retenu le devis le moins disant celui de l'Entreprise GUITTARD TP pour un montant de 11 486 € HT.

➤ 9 OPHIS : Plan de vente de logements sociaux

Par courrier reçu de l'Office Public de l'Habitat et l'Immobilier Social (OPHIS) du Puy-de-Dôme, sa Présidente informe la commune de la décision, prise par délibération du Conseil d'Administration en date du 11 avril 2019, validant la stratégie et le plan de mise en vente du patrimoine sur la période 2019 à 2025. La loi précise que la liste des logements proposés à la vente est soumise à l'avis de la commune d'implantation, ainsi qu'aux collectivités qui ont accordé un financement ou leurs garanties aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés. Le choix des logements inscrits au plan de vente s'appuie notamment sur le respect de la réglementation de vente HLM (ancienneté, performance énergétique ...) et sur les orientations fixées dans leur plan stratégique du patrimoine, propre à chaque territoire du département. Les deux logements concernés sur notre commune sont situés route de Villeneuve-l'Abbé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la vente des deux appartements situés 1 route de Villeneuve. M. le Maire demandera un complément d'information à Mme la Présidente sur le bail emphytéotique qui lie la commune et l'OPHIS.

➤ Questions diverses

- **Dauphiné Libéré** : L'Etape 3, du Puy en Velay à Riom (172 km), passera par la commune de Saint Ignat mardi 11 juin entre 16h et 16h15. La circulation devra être stoppée durant la course. Les agents municipaux et les élus disponibles à cet horaire assureront la sécurité aux carrefours de Tyrande, Buxerolles, Saint Ignat et des Vallots à Champeyroux. La gendarmerie assurera cette mission sur la D210.
- **Location salle Polyvalente** : Suite à la rénovation de la salle Polyvalente de Saint Ignat les modalités de location et le règlement doivent être revus. La commission « salle des fêtes » a été enrichie de plusieurs membres, elle compte désormais : Philippe CARTAILLER, Marie-Laure REDON, Lionel BOULON, Nelly FAUCHEUX, Loïc GIRARD, Isabelle LUSSON et Cécile PERRIN. Elle se réunira mercredi 19 juin à 18h30.
- **Prochain Conseil** : Le prochain Conseil Municipal aura lieu vendredi 5 juillet à 18h30.